L’agenda des réouvertures

Le Président de la République Emmanuel Macron a présenté la stratégie de réouverture des lieux actuellement fermés au public.

Progressivement, nous allons pouvoir retrouver une vie normale.

4 étapes vont marquer le calendrier des réouvertures :

À partir du 3 mai, ce sera la fin des attestations et des restrictions de déplacement.

À partir du 19 mai, le couvre-feu sera repoussé à 21 heures. Les terrasses des bars et restaurants, les musées, les théâtres et salles de cinéma pourront réouvrir.

À partir du 9 juin, le couvre-feu sera repoussé à 23 heures et de nouveaux lieux accueillant du public pourront rouvrir.

Enfin, le 30 juin, il n’y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public.

L'ensemble de ce calendrier, les jauges et protocoles seront détaillés la semaine du 10 mai par le Premier ministre Jean Castex.

Le Président de la République a également évoqué la possibilité d'un **pass sanitaire**.

Il ne serait pas obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas. Il pourrait cependant être nécessaire dans des lieux où se brassent des foules comme des festivals ou stades.